

Convocation et affichage : 15 05 2020

Étaient présents : Tous les conseillers.

Mme COMTET Annie est élue secrétaire de séance.

L'ordre du jour appelle la mise en place des nouveaux conseillers élus suite au 1^{er} tour de scrutin du 15 03 2020.

Installation du conseil municipal

Monsieur Laurent COMTET maire sortant donne lecture des résultats du 1^{er} tour des élections du 15 mars et après avoir fait l'appel installe chaque conseiller dans ses fonctions

Il cède ensuite la parole à M DE VILLENEUVE Hélien doyen de l'assemblée.

Il est alors procédé à l'élection du maire

M COMTET Laurent est seul candidat (élu par 10 voix et un bulletin blanc)

Il est ensuite procéder au choix du nombre d'adjoints.

M le maire propose de désigner 2 adjoints

Les membres du conseil après en avoir délibéré décident d'approuver à l'unanimité le nombre de deux adjoints.

Il est alors procéder à l'élection du premier (e) adjoint(e)

Mme MAISSON Anne Marie est seule candidate (élu par 10 voix et un bulletin blanc)

Il est alors procéder à l'élection du deuxième adjoint(e)

M MONNET Michel est seul candidat (élu par 10 voix et un bulletin blanc)

Les résultats de ces élections sont reportés sur le procès-verbal de la séance.

Pouvoirs délégués au maire :

UNANIMITE

Le maire donne lecture des pouvoirs qui lui sont conférés par l'article L 2122-22 du CGCT

Les membres du conseil après en avoir délibéré décident d'approuver à l'unanimité les pouvoirs délégués au maire cités dans l'article L 2122-22 du CGCT.

Voir document joint.

Délégations de signatures aux adjoints :

UNANIMITE

De manière à pouvoir assurer la continuité des signatures tant en comptabilité qu'en matière d'état civil et d'urbanisme, il convient de donner délégations de signatures aux deux adjoints.

Les membres du conseil après en avoir délibéré décident d'approuver à l'unanimité les délégations de signatures proposées.

Le maire distribue à chacun la charte de l' élu et en donne lecture.

Les commissions ouvertes à tous sont constituées de la manière suivante (voir document joint en annexe).

Il convient de nommer différents représentants de la commune dans les organismes extérieurs (Voir document en annexe).

Réunion le 4 juin à Saint André de Corcy pour les nouveaux conseillers communautaires.
(Titulaires et suppléants)

Fin 22h00.

La prochaine séance est fixée au jeudi 18 juin à 20h30 en la salle communale.